

Rémunération et Service Public

De façon générale, les salaires des agentes et des agents publics n'ont pas suivi l'inflation avec une perte avoisinant les 12% en 10 ans et une augmentation du point d'indice proche de l'indigence à 3,3% en raclant les fonds de tiroir !

Le rabetage voulu par le nouveau gouvernement pour régler la dette publique nous fait craindre le pire. **Non, le service public n'est pas le responsable de la dette publique.**

Les responsables sont les différents gouvernements qui ont mis à sac le service public en faisant de plus en plus appel à des entreprises privées et en instaurant des baisses d'impôts qui ont surtout profité aux plus riches et aux grandes entreprises. La disparition progressive du Service public augmente la précarité des pauvres et leur fait porter la responsabilité de la dette au travers de réformes punitives (diminution des prestations sociales, chasse aux sorcières...).

Pourtant des solutions solidaires existent : taxation des supers profits, rétablissement de l'ISF sans plafonnement... L'augmentation du SMIC annoncé par le Premier Ministre va obliger l'Administration à mettre à jour les grilles des catégories C et B sur les premiers grades. Ceci ralentit énormément les déroulés de carrière, avec des carrières parfois complètement écrasées.

Alors, non, les personnels des services publics ne sont pas assez rémunérés et manquent souvent de reconnaissance.

Le Pôle Ministériel

Aujourd'hui, le grand ministère de la Transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer est éclaté entre 3 ministères de plein exercice et 3 ministères délégués.

Ce démantèlement, mené par le manager de transition Barnier, ne permettra plus d'appliquer des politiques cohérentes pour répondre aux enjeux de l'urgence climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Rattachée au nouveau ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation (MPTD), la Mer semble n'être plus qu'une ressource au service de l'extractivisme. Y rattacher aussi les transports fragilise leur prise en compte dans une véritable transition écologique.

La dette écologique, évoquée comme une priorité par Michel Barnier, ne risque pas de s'effacer si on simplifie les normes (l'objectif zéro artificialisation net, simplification du diagnostic de performance énergétique des rénovations thermiques), développe le nucléaire à tout-va et n'évoque que du bout des lèvres la biodiversité.

Au travers du nouveau projet de loi finance, on ne peut craindre que de nouvelles baisses d'effectifs et de budgets et des orientations qui n'iront pas dans le sens de l'urgence écologique.

Les incertitudes sont nombreuses en termes de missions pour toutes et tous ; et y aura-t-il encore et encore des réorganisations avec des personnels en perte de sens constante ?

En 2023, notre pôle ministériel a connu l'arrêt des baisses d'effectifs et a même vu son plafond d'emploi légèrement augmenté (+750 EPT). Son budget augmente aussi faiblement malgré la loi de finance rectificative. Ce gain n'est qu'un pansement sur une jambe de bois au regard de l'ampleur des pertes d'effectifs (- 5971 ETPT depuis 2011), des réorganisations incessantes, d'externalisations et de transferts de compétences. Ce ministère a suffisamment participé à l'effort de la dette publique.

Notre pôle ministériel mérite d'être doté d'un budget et d'effectifs qui permettent d'endiguer la dette écologique.

- **Les opérateurs**

Certains opérateurs, qui dépendent du programme 217, ont bénéficié d'augmentation d'effectifs et de budget : l'ADEME, les parcs nationaux, l'OFB et les agences de l'eau. Ces augmentations devaient permettre de répondre à une augmentation des missions mais aussi aux traitements des financements du fonds vert et consorts. **Mais ces opérateurs sont aujourd'hui menacés de restrictions sans précédent. Un pas en avant, trois pas en arrière.**

L'augmentation des effectifs permettrait d'assurer un contrôle qualitatif de chaque euro dépensé par l'Etat et d'éviter ainsi toutes les dérives opportunes (ma prim Renov', subvention des agences de l'eau, écocontribution...).

Les coupes budgétaires préconisées par le gouvernement précédent auront pour conséquences une baisse drastique des moyens tant humains que financiers pour notre pôle ministériel : par exemple, baisse d'un milliard 4 à 900 millions d'euros soit 35% de budget supprimés pour l'ADEME.

VNF, de son côté, n'aura pas les moyens de son premier objectif à savoir l'entretien des retenues d'eau.

Quel sera la volonté du nouveau gouvernement en la matière ?

Quelle sera votre ambition et votre rôle en tant qu'assemblée représentative du peuple ?

- **Les services**

Le budget rectificatif n'a pas concerné le Titre 2 mais les budgets de fonctionnement sont mis à mal notamment sur le dernier semestre.

Dans les DREAL, le manque de moyens retardent les recrutements, les formations sont annulées et les déplacements ne sont plus autorisés. Les relations avec les collectivités territoriales sont distendues voire inexistantes. Les services de l'Etat disparaissent du paysage.

Quant aux DDT, les agent-es de notre pôle ministériel doivent faire face à des incohérences. Ils subissent les mêmes restrictions que les DREAL. De plus, ces agent-es, bien que rémunéré-es par l'Administration de la transition écologique, voient leur budget de fonctionnement dépendre du ministère de l'Intérieur. Nos personnels sont tiraillés ; ils voient leurs demandes d'achats de matériels refusées même quand il s'agit d'équipements individuels mettant ainsi leur sécurité en danger.

Le dialogue social

Malgré la volonté affichée de maintenir voire développer un dialogue social de qualité, la réalité est tout autre. Les instances sont devenues des chambres d'enregistrement et les négociations de protocole sont phagocytées par la Fonction publique.

Ce mépris et ce manque de considération ruissellent sur les personnels et sont source de souffrances au travail.

La FSU Ecologie revendique un ministère chargé de l'environnement à l'égal de Bercy, afin que tout texte réglementaire ayant un impact environnemental potentiel soit cosigné par le ministre en charge de l'environnement et de la planification écologique. Le démantèlement de nos missions nous éloigne de cet objectif ! Rétrograder le ministère de transition écologique au 8ème rang protocolaire, voilà une décision à total rebours des ambitions affichées et de l'ampleur des enjeux.

Au même titre que le ministère des Finances a le devoir d'effacer la dette financière, le ministère en charge de l'environnement se doit de contrôler la dette écologique.